

Date de transmission de l'acte : 18/04/2025
Date de réception de l'AR : 18/04/2025
009-210902490-DE_009_2025-DE
A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_009_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	8
Date de la convocation : 08/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adopté		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Paul Perilhou est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes bâties et foncières non bâties) afin d'élaborer le budget primitif 2025.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux en 2025, à savoir :

- **TAXE FONCIERE BÂTIE : 33.29 %**
- **TAXE FONCIERE NON BÂTIE : 64.09 %**
- **TAXE D'HABITATION : 8.07 %**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Paul Perilhou
Secrétaire de séance



DE_009_2025



COMMUNE : 249 ROQUEFIXADE
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIRS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 COM (1)

TAUX

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
009-210902450-DE_009_2025-DE

FDI

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	179 242	33,29	112,73	183 200	60 987	33,29%	60 987
Taxe foncière non bâties (TFNB)	10 441	64,09	301,89	10 600	6 794	64,09%	6 794
Taxe d'habitation (TH)	103 592	8,07	49,10	105 300	8 498	8,07%	8 498
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	76 279		76 279
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	76 279			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			849	0	0	-22 430	-21 581

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	76 279	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-21 581	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	54 698
---	--------	---	---	---------	---	---	--------

A FOIX

Le 17 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
PHILIPPE POULAIN

Le

Pour la Préfecture,

Le 11/04/2025

Pour la Commune, Romye Xad



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 249 ROQUEFIXADE
ARRONDISSEMENT : 09 PAMIRS
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE FOIX

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	89
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	40
Taxe foncière non bâtie	720
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	9 515
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	1 860
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	105 300
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,624895
d. Taux FB commune 2020	11,49
e. Taux FB département 2020	21,15

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

1. TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,49	116,23	112,73
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	122,83	307,08	301,89
Taxe d'habitation (TH)	23,88	22,13	59,70	49,10
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>

2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	8,84
b. Taux maximum de la majo	0,589

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

34,10